

CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026***Convocation du 1^{er} octobre 2026*

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD JérémY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Absent : 0

Votants : 11

Présents : BOULARD JérémY, THEZE Christine, MABBOUX Christian, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.

Absent : /

Secrétaire de séance : JÉHAN Christèle.

Délibération 2026-10-01-08**APPROBATION DU RAPPORT N°07-2026 DE LA CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre et Mer procède à l'évaluation des charges résultant du transfert ou de la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté.

Suite à la révision des statuts communautaires du 1^{er} janvier 2026, la CLECT a approuvé le 17 septembre dernier l'évaluation des charges des dossiers suivants :

Restitution de charges :

- ✓ Animation du réseau des bibliothèques, secteur Du Guesclin et de Moncontour.
 - Soutiens financiers dans le cadre de la gestion de la piscine de Lanrelas et des deux gymnases de Plénée-Jugon.
 - Propriété et gestion de trois équipements sportifs : gymnase Jouan à Lamballe, Complexe sportif La Tourelle à Plémy et salle multisports de Plédéliac.
 - Entretien de trois ronds-points, Lamballe.
 - Entretien de voies à proximité de la gare routière de Lamballe (rue des olympiades et rue Henri Avril)
- ✓ Transfert de charges :
 - Compétence Gémapi.
 - Parcs d'activité d'origine communale.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant la notification du rapport pour approuver chacun des dossiers à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Vu

- Le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- La délibération n°2026-059 du 5 mai 2026 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Le rapport N°07-2026 approuvé par la CLECT en séance du 17 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- APPROUVE le rapport N°07-2026 de la CLECT,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait le 8 octobre 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD



La Secrétaire de séance,
Christèle JÉHAN

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Christèle Jéhan, the secretary of the meeting.

*Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte-tenu de son affichage le 15 OCT. 2026
et de sa transmission en Préfecture le 15 OCT. 2026*